

Audit & Conseil Réunis

Audit - Expertise comptable - Commissariat aux comptes
Conseil en gestion - Formation - Ressources humaines - Qualité

**CENTRE D'EXCELLENCE REGIONAL SUR LES
SCIENCES AVIAIRES (CERSA) DE
L'UNIVERSITE DE LOME**

RAPPORT DE CONTROLE INTERNE

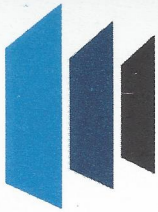
PÉRIODE ALLANT DU 1^{ER} JANVIER 2019 AU 31 MARS 2020

Membre
ONECCA
TOGO

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
Lettre de recommandations sur le contrôle interne	1
Suivi des recommandations antérieures	2-4
Conclusion	5

LETTRE DE RECOMMANDATIONS



Membre
ONECCA
TOGO

Audit & Conseil Réunis

Audit - Expertise comptable - Commissariat aux comptes
Conseil en gestion - Formation - Ressources humaines - Qualité

Lomé, le 23 novembre 2020

A

Monsieur le Directeur du Centre
d'Excellence Régional sur les Sciences
Aviaires (CERSA) de l'Université de
Lomé
Lomé-Togo

RAPPORT DE RECOMMANDATIONS SUR LE CONTRÔLE INTERNE

Dans le cadre de la mission d'audit financier et comptable du Centre d'Excellence Régional sur les Sciences Aviaires (CERSA) de l'Université de Lomé pour la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 31 mars 2020, nous avons procédé à l'évaluation des procédures de contrôle interne, examen préalable à l'audit des États Financiers.

Notre évaluation du système de contrôle interne mis en place pour la gestion du centre n'a relevée aucunes nouvelles insuffisances pour cette période. Dans le cadre de ce mémorandum, nous avons fait le suivi des recommandations antérieures afin de nous s'assurer de leurs mises en œuvre, étant ici noté que notre rapport ne met pas en relief les nombreux aspects positifs et points forts du système de contrôle interne du CERSA.

Nous voudrions vous remercier de l'accueil qui nous a été réservé par tous les responsables du CERSA, ainsi que la parfaite coopération avec laquelle ils nous ont aidés à accomplir notre mission. Nous leur exprimons notre profonde gratitude.

Nous restons à votre disposition pour vous fournir de plus amples renseignements sur les points contenus dans ce rapport et vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur du CERSA, l'assurance de notre entière collaboration.

Le Directeur Général

Konou Kossi
KONOU Kossi

Expert-Comptable Diplômé



SUIVI DES RECOMMANDATIONS ANTERIEURES

SUIVI DES RECOMMANDATIONS ANTERIEURES

Recommandation formulée	Mise en œuvre		Commentaire du cabinet	Commentaire du CERSA
	Oui	Non		
Mettre à jour le manuel de procédures qui couvre tous les cycles de gestion afin de permettre un meilleur fonctionnement du CERSA.	X		Lors du passage de la mission, nous avons constaté que le manuel de gestion financière a été mis à jour dans le cadre des CEA Impact-Togo. Ce manuel actualisé est validé par l'Association des Universités Africaines (AUA) et la Banque mondiale.	Le nouveau manuel est disponible sur le site internet du CERSA www.cersa-togo.org
Nous recommandons au CERSA d'avoir un carnet de reçus prénuméroté avec trois feuillets (un (1) original pour le client, un (1) pour la comptabilité, et une (1) souche). Les souches doivent être conservées pour les éventuelles vérifications de cohérence.k		X	Nous avons relevé que le carnet pré-numéroté à deux feuillets est utilisé. Un (1) feuillet blanc original est remis au client et un (1) feuillet bleu est la souche conservée dans le carnet. Cependant, le centre imprime un (1) feuillet rose portant un numéro séquence manuscrit identique au feuillet original pour la comptabilité. Les souches sont conservées pour les vérifications.	Le Centre disposera les carnets d e reçu à trois feuillets dès l'épuisement des carnets à deux feuillets disponibles.
Nous recommandons à la Direction et au Comité de Pilotage d'accélérer le processus pour vite réceptionner leurs locaux ; ce qui permettrait à la cellule de gestion du centre d'avoir des conditions de travail plus acceptables dans l'exercice de leurs fonctions et surtout pour une bonne conservation des documents du centre.	X		Le nouveau bâtiment du bloc pédagogique et de recherche a été réceptionné le 13 août 2019. La cellule de gestion du centre occupe les bureaux dudit bâtiment.	RAS

Recommandation formulée	Mise en œuvre		Commentaire du cabinet	Commentaire du CERSA
	Oui	Non		
Nous recommandons à la Direction du CERSA, de veiller à ce que les ordres de mission soient visés par les autorités compétentes conformément à la réglementation en vigueur, notamment le préfet ou le chef du commissariat de la localité d'accueil.	X		Les ordres de mission sont visés par les autorités des localités d'accueil dans le cadre des missions à l'arrivée et au départ.	RAS
Nous recommandons à la Direction et au service comptable du CERSA de joindre les tickets d'embarquement aux liasses de pièces justificatives des voyages effectués.	X		Le ticket d'embarquement et copie des ordres de mission visés sont joints aux liasses de pièces justificatives de voyage.	RAS
Nous recommandons à la cellule de passation des marchés du CERSA, de respecter les dispositions de l'article 56 du code des marchés publics ; qui stipule que l'évaluation des offres doit être effectuée au plus tard un mois (01) après l'ouverture des dossiers.	X		La durée moyenne d'évaluation est satisfaisante.	RAS
Nous recommandons à la cellule de passation des marchés du CERSA de notifier l'ordre d'exécution des marchés au titulaire dans un bref délai.	X		Point mis en application	RAS

Recommandation formulée	Mise en œuvre		Commentaire du cabinet	Commentaire du CERSA
	Oui	Non		
La mission recommande à la cellule chargée de passation des marchés du CERSA, de faire publier après validation par la DNCMP, les procès-verbaux d'attribution de marché d'après les dispositions de l'article 61 du Code des Marchés Publics.	X		Point mis en application	RAS
Nous recommandons à la cellule de passation de marché du CERSA de faire des copies des garanties de bonne exécution des marchés et les ranger comme documents de passation des marchés et conserver les originaux dans un coffre-fort au niveau de service financier.	X		Les originaux des garanties de bonne exécution sont conservés au niveau du spécialiste en gestion financière.	RAS

Conclusion

La quasi-totalité des recommandations antérieures est mise en œuvre. En effet, sur neuf (09) recommandations, huit (08) sont mises en œuvre et une (01) partiellement mise en œuvre.

Nous encourageons la direction du CERSA à continuer l'effort pour la mise en œuvre complète de toutes les recommandations en vue de renforcer et de maintenir en place un dispositif de contrôle interne acceptable.